

Programme de surveillance du puceron lanigère de la pruche

Le Réseau de surveillance du puceron lanigère de la pruche (PLP) a été créé en 2022 pour aider à détecter le PLP en Ontario et compléter la surveillance actuellement effectué par le gouvernement du Canada. Cette année, le CRE Estrie se joint au mouvement en proposant ce programme de science communautaire.

L'année 2025 marque donc la troisième année d'un programme pluriannuel et la phase pilote de l'utilisation de pièges innovants à ADN environnemental (ADNe) pour réaliser la détection précoce du PLP.

Pour que ce programme réussisse, nous avons besoin de propriétaires forestiers (plus précisément ayant un ou plusieurs lots de prucheraie) et intéressé à nous aider dans ce projet de surveillance. L'engagement est bénévole, mais de très courte durée puisque le principal temps requis est celui pour vous rendre à votre forêt. Les bénévoles sont donc invités à placer un piège d'ADNe sur leur propriété sous ou à proximité des pruches et à effectuer une simple inspection visuelle à l'aide de l'outil Survey 123 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Cette année étant la première édition du programme, nous avons un nombre limité de pièges disponibles et la préférence sera accordée aux personnes étant dans des prucheraies de grande superficie. Au cours des années suivantes, nous avons l'intention d'ajouter plus de collaborateurs et plus d'emplacements de piégeage au programme.

À quelle date les bénévoles retenus peuvent-ils s'attendre à recevoir une réponse? Si vous êtes sélectionné pour participer à la phase pilote, vous recevrez des nouvelles du CRE Estrie d'ici mars 2025. Si vous ne recevez pas de nouvelles de notre part, vous avez été ajouté à une liste de bénévoles potentiels pour l'année prochaine et serez le premier informé lorsque l'inscription ouvrira en 2026.

Le piège doit être déployé et laissé en place pendant deux mois au printemps, puis retourné au CRE Estrie d'ici le 30 juin afin qu'il soit analysé et que l'on puisse déterminer la présence ou l'absence du puceron lanigère de la pruche.

Soyez sans crainte, des informations supplémentaires seront fournies dans le protocole détaillé et vous serez contacté afin que l'on puisse vous transmettre toutes les informations!

Ce programme est coordonné par le Invasive Species Centre et le CRE Estrie, en partenariat avec Ressources naturelles Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Pour en savoir plus sur le projet, visitez le site Web du Invasive Species Centre.

Nous vous remercions de votre intérêt pour la surveillance du PLP dans votre boisé. Votre soutien

est essentiel à la réussite de ce programme et est très apprécié!

Nom complet*

Organisation (si applicable)

Groupe d'enquête* :

-OBNL ou groupe citoyen

-Municipalité ou MRC

-Provinciale

-Fédérale

Adresse e-mail*

Adresse complète* Cela sera utilisé pour l'expédition des kits et des étiquettes de retour.

Emplacement du piège*

Veuillez indiquer l'emplacement général où vous pourriez placer le piège. De préférence, le piège devrait être placé au centre de votre boisé de pruche ou sous la couronne d'une pruche. Nous reconnaissons que certaines organisations ou propriétaires fonciers peuvent avoir plusieurs propriétés ou sites qu'ils souhaiteraient surveiller, cependant, cette année, nous prioriserons uniquement un piège par site.

Choisissez l'option qui décrit le mieux votre boisé :

- Je sais qu'il y a des pruches dans mon boisé
- Je crois qu'il y a des pruches dans mon boisé, mais je ne suis pas certain d'où il se trouve
- Je n'ai pas de pruche dans mon boisé

Quel est la taille approximative de votre boisé (mettre les unités dans la réponse) :

Quel est le pourcentage approximatif de pruche dans votre boisé?

Avez-vous d'autres informations à nous transmettre sur votre boisé?

Ce projet est un projet qui se poursuivra sur plusieurs années. Seriez-vous intéressé à participer durant plus qu'une année?

Oui, je suis intéressé à réaliser le suivi durant plus d'une année

Non, je suis seulement intéressé à participer cette année

Loi sur la protection des végétaux

Ce projet est mené en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). En vertu de la Loi sur la protection des végétaux, toute découverte positive du PLP, une espèce présentant une importance en matière de quarantaine, sera suivie par l'ACIA.

Je reconnais qu'en participant, je comprends que l'ACIA peut être amenée à se rendre sur place s'il y a découverte positive du PLP.

Permission de partager la localisation de l'emplacement de votre piège

Les données collectées dans le cadre de ce programme seront partagées avec RNCAN et l'ACIA, et pourront être utilisées dans des recherches scientifiques sur la répartition, la prévention et la gestion du puceron lanigère de la pruche. Les informations personnelles ne seront jamais partagées sans autorisation.